



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 10 JUILLET 2025

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents ou représentés** : 20 **votants** : 20
Date de convocation : 3 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juillet à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; M. LECHEVALIER Arnaud ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

Absentes : Mme OUTREVILLE Angélique ; Mme JARDIN Marie Christelle ;

Absents excusés : Mme NOEL Marie-Laure ; Mme. LEE Isabelle ; M. MOLVAUX Gérard ; M. LEBANSAIS Rémy ; Mme KERGOAT Morgane ; Mme BADICHE-MANCEL Karine.

Pouvoirs : **Mme NOEL Marie-Laure donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle** ;

Mme. LEE Isabelle donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;

M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

M. LEBANSAIS Rémy donne pouvoir à M. LECHEVALIER Arnaud.

Mme KERGOAT Morgane donne pouvoir à M. MOREL Sylvain ;

Secrétaire de séance : M. GOUPIL Jean-Paul.

2025-06-064 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE D'UNE ANIMATION ORGANISEE A JOVENCE

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal adopté pour l'exercice 2025 ;

Considérant que la commune de Louvigné-du-Désert accorde une attention particulière au bien-être et à la qualité de vie de ses aînés ;

Considérant la volonté municipale d'organiser des moments de convivialité et de lien social à destination des seniors de la commune ;

Considérant l'organisation, en janvier 2025, du traditionnel repas des aînés – moment festif autour de la galette des rois – au Centre Culturel Jovence ;

Considérant la contribution bénévole de Monsieur et Madame Froger, musiciens locaux, qui ont proposé à cette occasion un spectacle musical de qualité ayant largement participé à la réussite de l'événement ;

Considérant les frais engagés par ces derniers pour la réalisation de cette animation (matériel, déplacements, préparation, etc.) ;

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle et forfaitaire d'un montant de 120 euros à Monsieur Jean-François FROGER et Madame Christine FROGER (groupe FROFRO) en reconnaissance de leur engagement bénévole et afin de couvrir une partie des frais engagés dans le cadre de leur prestation musicale réalisée en janvier 2025 au Centre Culturel Jovence ;
- De mandater Monsieur le Maire pour procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DECISION

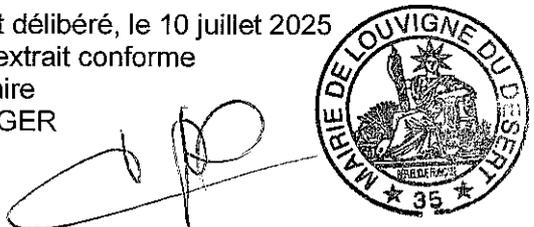
Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 10 juillet 2025

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.